



Comité Départemental de BASKET-BALL
de Loire-Atlantique

Règlement des Championnats Mini-Basket et Jeunes

Saison 2013 - 2014

Guide pour l'inscription en championnat jeunes.....	3
Règlement Départemental Jeunes 44	4
- I - REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES	4
Article 1 : -.....	4
Article 2 - Engagement	4
Article 3 - Système des épreuves.....	5
Article 4 - Horaires et Dérogatons	6
Article 5 - Gestion du calendrier.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 6 - Catégories d'âge communes aux licenciés masculins et féminines	7
Article 7 - Arbitres et tables de marque.....	7
Article 8 - Surclassement de catégorie.....	7
Article 9 - Déclassement de catégorie.....	7
Article 10 - Mixité.....	8
Article 11 - Nombres de rencontres autorisées par week end	8
Article 12 - Titre de champion départemental	8
Article 13 -	8
- II - CADETS - CADETTES.....	9
Système des épreuves	9
Arbitrage.....	9
Horaire	9
Titre.....	9
- III - MINIMES MASCULINS - FEMININES	9
Système des épreuves	9
Titre.....	10
- IV – BENJAMINS - BENJAMINES	10
Système des épreuves	10
Arbitrage.....	Erreur ! Signet non défini.
Horaire	Erreur ! Signet non défini.
Titre.....	10
Cahier des Charges Benjamins/Benjamines Accès Région	10
Directives Techniques.....	11
- IV – POUSSINS - POUSSINES	11
Système des épreuves	11
Titre.....	Erreur ! Signet non défini.
Cahier des charges Poussins/Poussines	11
Article 15 - Règlement Poussins/Poussines.....	11
Article 16 - Directives Techniques Poussins/Poussines.....	12
- IV – MINI-POUSSINS – MINI-POUSSINES	13
Article 17 – Règlement Mini-Poussins/Poussines.....	13
Article 18 - Directives Techniques Mini-Poussins/Poussines.....	15
Surclassement saison 2013/2014 - Annexe 1	Erreur ! Signet non défini.

Guide pour l'inscription en championnat jeunes

Éléments à prendre en compte lors de l'inscription de votre équipe

L'effectif :

- ☑ Le nombre de joueurs.
- ☑ Le nombre d'années de pratique de la majorité des joueurs.
- ☑ Le nombre de débutants.
- ☑ Le potentiel physique de l'équipe (qualités athlétiques, grande taille).
- ☑ Le vécu de l'équipe (engagement et résultats de l'année précédente).

L'encadrement :

- ☑ Le niveau de formation (participation à des stages d'entraîneurs).
- ☑ Le nombre d'années d'encadrement et le niveau.
- ☑ Le nombre de séances hebdomadaire proposées.

Plus l'entraîneur sera qualifié, plus il saura évaluer le niveau de l'équipe.

Les tableaux ci-dessous vous aideront à déterminer les acquis de votre équipe

Engagement Poussin(e)s

Niveau	Critères Individuels	Oui ou Non
Engagement D1 - Bons Joueur(se)s	S'arrêter et Pivoter sans Marcher	
La Majorité des joueur(se)s est Capable de	Changer de main en Dribble	
	Tirer en Course à Droite et à Gauche	
Engagement D2 - Joueur(se)s Moyens	S'arrêter et Pivoter sans Marcher	
La Majorité des joueur(se)s est Capable de	Maîtriser la Balle Correctement	
	Tirer en Course Main Forte	
Engagement D3 - Joueurs(se)s en Difficulté ou Début.	Difficulté à s'arrêter et à Pivoter	
La Majorité des joueur(se)s est Confrontée à la	Difficulté à Maîtriser la Balle	
	Difficulté à faire ses empreintes	

Si vous répondez Oui à 2 Critères sur 3: Engagez-vous au niveau Correspondant

Engagement Benjamin(e)s

Niveau	Critères Individuels	Oui ou Non
Engagement D1 - Bons Joueur(se)s	Changer de main en Dribble	
La Majorité des joueur (se)s est Capable de	Tirer en Course à Droite et à Gauche	
	jouer le 1 contre 1 après des Feintes	
	Utiliser les Couloirs Contre Attaque	
	Utiliser les Espaces(Spots) demi-terrain	
Engagement D2 - Joueur (se)s Moyens	S'arrêter et Pivoter	
La Majorité des joueur (se)s est Capable de	Changer de main en Dribble	
	Tirer en Course à Droite et à Gauche	
	Utiliser les Couloirs Contre Attaque	
Engagement D3 - Joueurs (se)s en Difficulté ou Début.	Difficulté à Maîtriser la Balle	
La Majorité des joueur (se)s est Confrontée à la	Difficulté à faire ses empreintes	
	Difficulté d'utiliser les Couloirs et Espaces	

Si vous répondez Oui à la majorité des Critères: Engagez-vous au niveau Correspondant

Règlement Départemental Jeunes 44

Aspects Techniques				
Règles	Mini Poussins	Poussins	Benjamins	Minimes
Défense tout-terrain Individuelle	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	AUTORISEE	AUTORISEE
Défense 1/2 terrain Individuelle	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	AUTORISEE	AUTORISEE
Défense Zone Press tout-terrain	INTERDIT	Oui en élite	Oui	Oui
Défense Zone 1/2 terrain	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Panier à 3 points	Oui	Oui	Oui	Oui

Aspects Règlementaires	doit être sifflé			
Règles	Mini Poussins	Poussins	Benjamins	Minimes
3" (dans la zone restrictive)	Non	Oui	Oui	Oui
5" (possession du ballon dans les mains)	Non	Oui	Oui	Oui
8" (temps maxi pour passer la ligne médiane)	Non	Non	Oui	Oui
24" (temps maxi de possession du ballon)	Non	Non	Oui	Oui
Reprise de dribble	Oui	Oui	Oui	Oui
Marcher	Tolérance +++	Tolérance +	Oui	Oui
Retour en zone	Non	Oui	Oui	Oui
Défense : intervention sur le porteur de balle par l'arrière ou le côté	Oui	Oui	Oui	Non
Faute antisportive	Non	Non	Oui	Oui
Faute Technique	Non	Non	Oui	Oui
Faute Disqualifiante	Non	Non	Oui	Oui
5 fautes	Oui	Oui	Oui	Oui

Les Entraîneurs et arbitres doivent faire preuve de discernement et de pédagogie dans leurs interventions.

A partir de cadets : règlement FFBB

Taille du ballon

Mini poussin U9, Poussins U11, Benjamins U13 : taille n° 5 (sauf Benjamins (es) Accès Région et Elite) taille n° 6

Filles : à partir de minimes U15 taille n° 6

Garçons : à partir de minimes U15 taille n° 7

- I - REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

Article 1 : -

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans le Règlement Sportif Départemental.

Article 2 - Engagements

- Le championnat « Jeunes » du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines des catégories :

- **U18 - U19 - U20 – Juniors,**
- **U16 - U17 - Cadets(tes),**
- **U14 - U15 - Minimes,**
- **U12 - U13 - Benjamins(nes),**
- **U10 - U11 - Poussins(nes),**
- **U08 - U09 - Mini-Poussins(nes)**

à raison d'une ou plusieurs équipes par groupement sportif.

➤ **Les joueurs (ses) brûlés (ées) du Championnat Régional (Masculin et Féminin) ne peuvent participer à ce championnat.**

➤ Les groupements sportifs ayant deux équipes engagées à des niveaux de compétition différents sauf pour les U10 à U15 (Benjamins à Minimes niveau départemental) devront faire parvenir au CD 44 **au moins 15 jours avant le début du championnat** la liste de 7 joueurs (ses) brûlés (ées) de l'équipe engagée au niveau le plus élevé (Cf. Art 48 du Règlement Sportif).

Article 3 - Système des épreuves

Le championnat se déroule en 2 phases.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

Montée automatique au niveau supérieur des équipes classées 1^{ère} de chaque poule en 1^{ère} phase en tenant compte du classement (cf. § VIII Règlement Sportif). Les derniers de D1 et D2 seront susceptibles de descendre.

Voir le cas particulier du niveau Accès Région au § IV U12 et U13.

Les commissions sportives et techniques sont seules habilitées à apporter les modifications à ce règlement.

Article 3.1 - Spécifique au championnat Elite

- Une seule équipe par groupement sportif sera admise dans la division Elite en 2^{ème} phase
- Entre les 2 phases, le groupement sportif pourra modifier la composition de ses équipes et devra fournir une liste de brûlés (pour les U11 : 4 brûlés et pour les autres catégories : 5 brûlés).

Article 4 - Horaires et Dérogations

4-1 - Horaires

- Chaque groupement sportif recevant organise son planning en fonction du nombre de rencontres et de la longueur des déplacements des visiteurs
- **L'horaire doit être fourni au groupement sportif visiteur 15 jours au moins avant la date de la rencontre.**
- La convocation par écrit (mail,...) n'est pas obligatoire, cependant, en cas de différend, seuls les écrits échangés pourront être pris en considération.
- En cas de litige entre les groupements sportifs, la Commission Sportive fixera les horaires des rencontres

Remarque : Ne pas convoquer les catégories **U9, U11, U13 après 18h30** le samedi et avant 10h00 le dimanche (sauf accord entre les groupements sportifs).

Attention :

Les horaires du samedi matin doivent obligatoirement faire l'objet d'une dérogation.

4-2 - Dérogations

- Toute demande d'avance, de report ou inversion devra être signalée par FBI WEB V.2 à la Commission Sportive (avec motif détaillé) en y joignant le ou les justificatifs éventuels.
- Tout groupement sportif demandeur (DI U17 ou U20 1^{ère} phase ; U13 Accès Région ; U17 ou U20 Elite), ayant une ou plusieurs équipes désignées (arbitres nommés par le CD), devra communiquer 30 jours avant la date effective de la rencontre, son intention au groupement adverse qui répondra **dans les 10 jours suivant la demande.**
- Sans réponse dans ce délai, la Commission Sportive statuera.
- Un changement de date devra faire l'objet d'une dérogation au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre (la réponse du club adverse devra être faite avant le jeudi midi).
- La Commission Sportive décidera de la confirmation ou non de la modification.

Des dates d'avance ou de report sont planifiées au calendrier général du CD.

Pour reporter un match, il faut un motif sérieux et vérifiable (terrain impraticable, justificatif mairie, épidémie certificats médicaux, classes scolaires transplantées avec justificatifs.).

L'absence, la blessure ou la maladie d'un joueur ne constitue pas un motif suffisant de report. Ce sont des aléas de la compétition.

Remarque : En cas de rencontre avancée ou reportée, les champs :

date/..../.... et rencontre remise du..../..../....

devront obligatoirement être renseignés.

Article 6 - Catégories d'âge communes aux licenciés masculins et féminines

Catégories	Age	Année de naissance
MiniBasket		
U7	6 ans et avant	2007et 2008
U8 - U9	7 et 8 ans	2005 et 2006
U10 - U11	9 et 10 ans	2003 et 2004
Jeunes		
U12 - U13	11 et 12 ans	2001 et 2002
U14 - U15	13 et 14 ans	2000 et 1999
U16 - U17	15, 16 ans	1998 et 1997
U18 - U19 - U20	17 ,18 et 19 ans	1996 – 1995 - 1994

Article 7 - Arbitres et tables de marque

Le groupement sportif recevant est tenu :

- d'assurer l'arbitrage, sauf en **U16 et U17** D1, **U12 et U13** Accès Région 1^{ère} phase, et, Elite 2^{ème} phase.
- de mettre en place des personnes licenciées (jeunes sous le contrôle d'un adulte) et tout le matériel pour la bonne tenue de la feuille de marque et du chronométrage.
-
- En cas de licence manquante, une amende sera imputée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières du CD 44).
- En cas de réclamation ou d'incidents pour quel que motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque au plus tard le mercredi.

Article 8 - Surclassement de catégorie

Voir annexe 1.

Article 9 - Déclassement de catégorie

9.1 - Un(e) joueur(se) d'une des catégories « Jeunes » peut obtenir l'autorisation de jouer en catégorie immédiatement inférieure si il(elle) a été déclaré(e) inapte à jouer dans sa catégorie d'âge, pour raisons médicales, par un médecin agréé par le Comité.

9.2 - La demande d'autorisation devra être réalisée par écrit auprès du Comité Départemental 44, accompagnée du certificat médical (type surclassement) daté et signé par le médecin agréé.

9.3 - Le Comité Départemental 44 délivrera une « lettre d'autorisation » qui devra obligatoirement être présentée avant le début de chaque rencontre, avec les licences. En l'absence de cette « lettre d'autorisation » le ou les joueur(s)(euses) ne pourra(ont) participer à la rencontre.

9.4 - Le joueur déclassé devra être indiqué sur la feuille de marque par la lettre « **D** » avant le numéro de licence.

9.5 – L'équipe ayant un ou deux joueurs(es) déclassés(es) pourra participer, dans sa catégorie d'âge au championnat départemental de son choix D1, D2 ou D3. (Hormis les groupes qualificatifs aux compétitions régionales ou nationales). Ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement final.

9.6 – Tout club faisant participer à une rencontre un joueur de catégorie supérieure, sans en avoir fait la demande d'autorisation au Comité Départemental, se verra sanctionné.

Article 10 - Mixité

Voir le règlement **U8 à U11**

Article 11 - Nombres de rencontres autorisées par weekend

11.1 - Un(e) joueur (se) de la catégorie « **U20 à U16** » ne peut participer à plus de 2 rencontres par week-end.

11.2 - Un(e) joueur (se) des catégories « **U15 à U8** » ne peut participer à **plus d'une rencontre par week-end.**

11.3 - La journée de championnat s'étend du Vendredi soir au Dimanche soir.

11.4 - Les équipes **U10 et U11** ne seront pas autorisées à jouer les rencontres remises le week-end du plateau **U10 et U11**. Les groupements sportifs devront trouver une date avant cette échéance pour le bon déroulement de la compétition. (Impératif en D1).

Article 12 - Titre de champion départemental

Le titre de « Champion départemental » sera attribué en application du système de compétition propre à chaque catégorie.

Article 13 -

Le Bureau du Comité Départemental 44 est habilité à prendre toute décision dans les cas non précisés dans le présent règlement ou dans ses Règlements Généraux.

- II – U18, U19 et U20 (juniors) - U 16 et U17 (cadets)

Système des épreuves

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase
ELITE		1 Poule de 8 - A/R
D1	Masc. : 3 Poules de 6 - A/R Fém. : 3 Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R
D2	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R
D3	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R

Arbitrage

Les arbitres sont désignés par le CD44 pour les poules **U17** D1, 1^{ère} phase et pour les poules Elite 2^{ème} phase.

Les frais d'arbitrage seront réglés à part égales entre les équipes en présence.

Horaires

Les rencontres de la 1^{ère} phase D1 et 2^{ème} phase Elite se déroulent le dimanche matin ou le dimanche après-midi à 13h30.

Une équipe ayant un (une) ou plusieurs joueurs (joueuses) en apprentissage (attestation à fournir à la Commission Sportive) peut demander une dérogation d'horaire (cette dérogation sera systématiquement accordée pour les matchs à domicile).

Les rencontres U18, U19 et U20 (juniors) se déroulent le samedi après-midi, le dimanche matin ou le dimanche après-midi à 13 h 30. Un horaire du vendredi soir sera accepté par dérogation.

Pour les équipes U16 et U17 (cadets-tes) D1 1^{ère} phase, Elite 2^{ème} phase et pour les U20 (juniors), un planning de rencontres devra être envoyé à la Commission sportive.

Titre

Le 1^{er} de la poule ELITE est déclaré champion départemental.

- III – U14 – U15 (minimes)

Système des épreuves

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase
ELITE		1 Poule de 8
D1	Masc. : 3 Poules de 6 - A/R Fém. : 3 Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R
D2	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R
D3	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - A/R

Titre

Le 1^{er} de la poule ELITE est déclaré champion départemental.

- IV – U12 et U13 (benjamins)

Systeme des épreuves

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase
Région	En fonction du Cahier des Charges	5 équipes
ELITE		2 Poules de 8
Accès Région	Masc. : 1 Poule de N - Aller simple Fém. : 1 Poule de N - Aller simple	
D1	Masc. : 3 Poules de 6 - A/R Fém. : 3 Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 A/R
D2	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6A/R
D3	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6A/R

Points particuliers Pour les Accès Région U12 et U13 (benjamins) 1^{ère} phase :

- les arbitres sont désignés par le CD44.
- Les frais d'arbitrage seront réglés à part égales entre les équipes en présence.
- Les rencontres se déroulent le samedi après-midi jusqu'à 18h30 un planning de rencontres devra être envoyé à la Commission sportive.

Titre

Les premiers des poules ELITE disputent une finale pour le titre de champion départemental le jour de la finale de la coupe LA.

Cahier des Charges U12 et U13 – Benjamins Accès Région

OBLIGATIONS

- S'entraîner au moins 3 heures par semaine en 2 séquences.
- Etre le Manager et l'Entraîneur : (contrôle sur les feuilles de marque).
- Posséder le diplôme entraîneur Jeune-Junior (obligation imposée par la Ligue pour la phase Régionale).

Directives Techniques

Défense

- Zone Press Tout Terrain : autorisée en catégorie U12 et U13 (benjamins)

Commentaires :

Nous rappelons que la défense de zone est interdite jusqu'en U15.

Une défense est dite en zone si les joueurs (es) ne défendent pas en homme à homme et qu'ils se contentent d'occuper des espaces pré définis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

La défense en individuelle avec flottement n'est pas interdite mais elle doit respecter certains principes :

- Il est nécessaire au préalable d'identifier le coté ballon et le côté opposé à celui-ci. Les joueurs (es) défenseurs situés coté ballon doivent défendre en homme à homme stricte ou en contestation de passe.
- Les joueurs (es) défenseurs situés à l'opposé du ballon ne peuvent au maximum avoir qu'un seul pied dans la zone restrictive.

- IV – U10 – U11 (Poussins-es)

Système des épreuves

	1 ^{ère} Phase	2 ^{ème} Phase
ELITE		1 poule de 8 - Aller/retour
D1	Masc. : 3 Poules de 6 - A/R Fém. : 3 Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - Aller/Retour
D2	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - Aller/Retour
D3	Masc. : N Poules de 6 - A/R Fém. : N Poules de 6 - A/R	N Poules de 6 - Aller/Retour

Cahier des charges U10 et U11 (poussins-es)

Article 15 - Règlement POUSSINS – POUSSINES U10 et U11

Le jeu se déroule en 4 contre 4 avec un minimum de **5 joueurs (ses)**, soit 1 remplaçant obligatoire.

Pour le niveau Elite (masculins uniquement), mettre les paniers en position haute.

- Pour valider un lancer franc, la zone d'appel des appuis est prise en compte et non pas la zone de réception après le tir. Le lancer franc s'effectue sans élan, le joueur (se) peut ainsi retomber au-delà de la ligne des lancer-francs.

- **Mixité :**

- Un seul joueur de sexe différent sur le terrain.
- Pour la mixité, seulement des filles avec des garçons (2 maxi par équipe) en Elite et D1.
- Mixité possible pour D2 et D3 (2 maxi par équipe).
- Les équipes de D2 ayant une mixité ne peuvent accéder à la D1 en 2^{ème} phase.
- Les groupements sportifs qui auront omis de déclarer une mixité, verront leur équipe perdre la rencontre par pénalité.

Article 16 - Directives Techniques U10 et U11 – (poussins –es)

- Chaque joueur (se) doit obligatoirement jouer un temps de jeu supérieur à la valeur d'une période.
- **En aucun cas** un joueur (se) ne doit jouer 2 périodes consécutives en entier, et son temps total de jeu ne peut excéder la valeur de 3 périodes.
- Pour pouvoir exprimer son agressivité défensive et notamment intervenir sur le dribbleur en mouvement, un joueur (se) doit faire face au porteur (se) de balle, ceci afin d'éviter tout contact provoqué par derrière, mais aussi sur les côtés. Il est donc interdit de chercher à prendre le ballon à un dribbleur si le défenseur n'a pas ses appuis face au dribbleur pour privilégier la recherche de placement par rapport à l'agressivité.
- **Les paniers à 3 Points sont acceptés.**

Commentaire :

- *Le but n'est pas de sanctionner mais d'éduquer, la première intervention doit être explicative.*
- *Le Règlement interdit le flottement. Cela interdit également le placement en « libéro » d'un joueur (se) au milieu de la zone restrictive défensive.*
- *Cela autorise l'aide et reprendre (3 secondes).*
- *Si les attaquants sont placés au bord de la raquette, alors les défenseurs peuvent à l'évidence stationner à l'intérieur de la zone restrictive aussi longtemps que l'attaquant ne s'écarte pas.*

- IV – U8 et U9 (mini)

Article 17 – Règlement U8 et U9

Deux niveaux d'engagement (avec repères pour les clubs):

- Confirmés ou Débutants

Deux phases de championnat

Les feuilles des rencontres devront être envoyées en même temps que les autres feuilles, aucun résultat ne sera enregistré par les clubs. Les poules de la 2^{ème} phase seront élaborées par la sportive en fonction des résultats de la 1^{ère} phase.

POUR TOUS INTERDIT D'ENTRER LES SCORES SUR INTERNET

POUR TOUS INTERDIT D'ENTRER LES SCORES SUR INTERNET

- CONFIRMÉS :
 - Avoir, au minimum, 3 joueurs capables de:
 - Traverser le terrain en dribblant main droite ou main gauche
 - Tirer en course main forte correctement (empreintes et gestuelle)
 - Faire des passes en mouvement
 - Se reconnaître attaquant ou défenseur assez rapidement
- CONFIRMÉS :
 - Équipe de 6 joueurs minimum :
 - 3 X 3 – ballon N° 5
 - 2 X (2 x 5mn décomptées) – 5mn de pause entre 2 mi-temps – 1 mn de pause entre 2 ¼ temps
 - 1 temps mort par ¼ temps
 - Changements autorisés
 - Tous les joueurs doivent rentrer dans chaque mi-temps
- CONFIRMÉS:
 - 1^{ère} phase: poules de 6 (un seul niveau)
 - 2^{ème} phase : poules de 6 (un seul niveau, mais brassage)
 - Phases en Aller / Retour
 - Les feuilles sont envoyées au Comité, mais les scores ne sont pas rentrés sur Internet

Mixité possible

Éventuellement, passage en Débutants, en 2^{ème} phase

- **DÉBUTANTS :**
 - N'avoir au maximum que 2 joueurs « confirmés »

- **DÉBUTANTS :**
 - Équipe de 6 joueurs minimum :
 - 3 X 3 – ballon N° 5
 - 2 X (2 x 5mn décomptées) – 5mn de pause entre 2 mi-temps – 1 mn de pause entre 2 ¼ temps
 - 1 temps mort par ¼ temps
 - Changements autorisés
 - Tous les joueurs doivent rentrer dans chaque mi-temps

- **AVANT MATCH (débutants uniquement) :**
 - Échauffement libre (5mn)
 - Relais sur la largeur du terrain:
 - Aller: slalom en dribbles – Retour: dribbles + passe (adapter au nombre de joueurs)
 - Tirs en course après contournement de 5 plots:
 - Compter le nombre de paniers réussis par équipe (si égalité, l'équipe la plus rapide gagne)

Pour chaque épreuve:

Équipe vainqueur : 6pts Équipe vaincue : 4pts

- **DÉBUTANTS :**
 - 1^{ère} phase: poules de 4 (en raison du calendrier scolaire)- Un seul niveau
 - 2^{ème} phase: poules de 6 (un seul niveau, mais brassage), en Aller / Retour
 - Les feuilles sont envoyées au Comité, mais les scores ne sont pas rentrés sur Internet

Mixité possible.

Possibilité de ne commencer qu'en 2^{ème} phase en Débutants

Éventuellement, intégration en « Confirmés » en 2^{ème} phase

Article 18 - Directives Techniques U8 et U9 (mini)

- Pour pouvoir exprimer son agressivité défensive et notamment intervenir sur le dribbleur en mouvement, un joueur (se) doit faire face au porteur (se) de balle, ceci afin d'éviter tout contact provoqué par derrière, mais aussi sur les côtés.

Il est donc interdit de chercher à prendre le ballon à un dribbleur si le défenseur n'a pas ses appuis face au dribbleur pour privilégier la recherche de placement par rapport à l'agressivité.

- **LE MARCHER :**

Une grande tolérance est prévue pour la règle du marcher, surtout sur les phases de tir en course et de départ en dribble.

Par contre, on doit être attentif à faire respecter la règle de la reprise de dribble.

Les autres points du règlement sont appliqués selon les textes en vigueur. On rappelle toutefois que l'accompagnateur de l'équipe et l'arbitre d'une rencontre de Mini-basket doivent surtout se comporter comme des éducateurs et chercher à communiquer avec les joueurs (es), pour expliquer et non pas seulement réprimander ou sanctionner.

Surclassements saison 2013/2014 - Annexe 1



SURCLASSEMENTS SAISON 2013/2014

Age au 01/01/14		Garçons			Filles		
Né en	Cat.	Compétition départementale	Compétition régionale	Compétition nationale	Compétition départementale	Compétition régionale	Compétition nationale
2006	U8	impossible	impossible	impossible	impossible	impossible	impossible
2005	U9	Médecin famille vers U10 et U11	impossible	impossible	Médecin famille vers U10 et U11	impossible	impossible
2004	U10	impossible	impossible	impossible	impossible	impossible	impossible
2003	U11	Médecin famille vers U12 et U13	Médecin agréé (doc bleu) vers U12 et U13	impossible	Médecin famille vers U12 et U13	Médecin agréé (doc bleu) vers U12 et U13	impossible
2002	U12	Médecin famille vers U14 et U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U14 et U15	impossible	Médecin famille vers U14 et U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U14 et U15	impossible
2001	U13	Médecin famille vers U14 et U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U14 et U15	Sujets * exceptionnels DTN vers U14 et U15	Médecin famille vers U14 et U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U14 et U15	Sujets * exceptionnels DTN vers U14 et U15
2000	U14	Médecin agréé (doc bleu) vers U16 et U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U16 et U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U16 U17	Médecin famille vers U16 et U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U16 et U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U16 et U17
1999	U15	Médecin famille vers U16 et U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U16 et U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U16 et U17	Médecin famille vers U16 et U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U16 et U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U16 et U17
1998	U16	Médecin famille vers U18, U19 et U20 DEP, REG et France	Médecin famille vers U18, U19 et U20 DEP, REG et France	Sujets * exceptionnels DTN vers SENIORS	Médecin famille vers U18, U19 et U20 DEP, REG et France	Médecin agréé vers SENIORS DEP, REG et Fce	Médecin agréé vers SENIORS DEP, REG et Fce
1997	U17	Médecin famille vers U18, U19, U20 DEP, REG et Fce et SENIORS DEP	Médecin agréé (doc bleu) vers U18, U19, U20 DEP, REG et Fce et SENIORS DEP	Médecin agréé (doc bleu) vers SENIORS REG et Fce	Médecin famille vers U18, U19, U20 DEP, REG et Fce et SENIORS DEP	Médecin agréé (doc bleu) vers U18, U19, U20 DEP, REG et Fce et SENIORS DEP	Médecin agréé (doc bleu) vers SENIORS REG et Fce
1996	U18	Junior 1	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS
1995	U19	Junior 2	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS
1994	U20	Junior 3	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS

* Sujets exceptionnels : selon évaluation DTN, délivré par le Médecin fédéral